

résultant de cette situation exceptionnelle. En d'autres termes, il faudrait soulager les municipalités du pays, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, du fardeau qui empêche l'initiative privée de se lancer dans les entreprises de construction. Mais l'attitude que nous avons prise de ne pas considérer le problème comme un problème temporaire et de nous en remettre, pour sa solution, aux efforts de notre gouvernement national, ne contribue qu'à le rendre permanent.

Je voudrais pour quelques instants passer en revue quelques statistiques qui, à mon avis, confirment la thèse que je soutiens, c'est-à-dire que la tendance actuelle vise à la confiscation de la propriété immobilière. J'ai sous la main une coupure du *Winnipeg Free Press* du 17 mars, où il est indiqué que le chiffre brut total des arrérages de taxes s'est beaucoup accru au cours des dix dernières années. Bien qu'on en donne un tableau, je n'en ferai pas la lecture, faute de temps. Je citerai toutefois les chiffres de 1929. Cette année-là, les arrérages de taxes atteignaient, à Winnipeg, en chiffres ronds, une somme de \$7,550,000; en 1935 ils étaient montés à \$12,040,000, soit une augmentation d'environ \$5,000,000, c'est-à-dire de près de 70 p. 100. Qu'en résulte-t-il? Comme le dit l'article...

L'an dernier, il s'est vendu plus de propriétés pour non paiement de taxes qu'en toute autre année précédente. Les taxes en souffrance sur ces propriétés représentaient une somme de \$580,304. Les propriétés vendues pour non paiement de taxes pendant chacune des dix dernières années étaient comme suit:—

L'article donne ensuite les chiffres indiquant le montant des taxes sur les propriétés vendues pour non paiement de taxes à Winnipeg. En 1929, les taxes en souffrance sur les propriétés ainsi vendues s'élevaient à \$199,662. Les taxes en souffrance sur les propriétés vendues en 1935 atteignaient un total de \$580,304. Voici ce qu'on lit ensuite:

Le chiffre des ventes pour cause de non paiement de taxes au cours des trois dernières années nous donne une idée de la situation pénible dans laquelle se sont trouvés les contribuables. Les propriétés vendues pour non paiement de taxes pendant les années en question étaient grevées de plus de \$1,500,000 de taxes. Elles valaient beaucoup plus que cette somme. Le nombre de propriétés immobilières, d'édifices commerciaux et d'habitations vendues pour non paiement de taxes accuse une augmentation considérable.

Puis on relève ce qui suit:

Mais les propriétés immobilières vendues pour non paiement de taxes sont maintenant en augmentation, et la municipalité peut s'attendre de devenir propriétaire d'un nombre croissant de ces biens immobiliers.

Je me permettrai maintenant de donner lecture d'une partie d'un éditorial paru dans le *Free Press* le 17 mars dernier:

Les taxes effectivement perçues au compte du budget de l'an dernier accusaient une diminution de près de trois quarts de million comparativement au chiffre de 1931, en dépit du fait que l'on a imposé une nouvelle taxe sur les autos, augmenté la taxe du service d'eau en vue d'accroître les recettes générales, et porté à un chiffre plus élevé la taxe sur les établissements de commerce. Des propriétés représentant une valeur considérable sont encore passées entre les mains des autorités municipales lors de la dernière vente pour non paiement de taxes, et des centaines de petits propriétaires d'habitations ont de nouveau demandé le privilège de travailler dans les rues afin de gagner le montant de leurs taxes et de ne pas perdre leurs propriétés.

Et plus loin:

Il y a des milliers de contribuables qui éprouvent beaucoup de difficulté à payer les impôts sur leur maison et plusieurs d'entre eux s'en sont vu déposséder par la ville ou par des compagnies de prêt hypothécaire.

Pourquoi cette confiscation de l'argent placé dans les logements au Canada? J'en vois une raison dans un tableau préparé par le professeur H. Carl Goldenberg, M.A., B.C.L., F.R. Econ. S. Je n'en lirai que quelques chiffres pour donner une idée de ce qui se produit au Canada. Notre devoir de parlementaires est d'étudier et d'envisager les faits; de fonder notre opinion sur la réalité et non sur la théorie.

Depuis que je fais partie de la Chambre des communes, j'ai souvent entendu dire qu'il n'existe pas de moyen de sortir facilement du marasme économique. Il n'existe pas de panacée, dit-on. Devons-nous fermer les yeux devant les faits, ou bien les considérer franchement et tâcher de trouver une solution? On ne doit pas se borner à proposer des réformes pour résoudre nos problèmes sous prétexte qu'il n'existe pas de panacée. C'est justement ce qui a entravé le progrès par le passé. Les cyniques s'écrient: "Il n'y a pas de moyen facile d'en sortir". Eh bien, il appartient à la Chambre de trouver un moyen d'en sortir, qu'il soit facile ou non.

A la page 2 du rapport, je trouve des chiffres indiquant que l'abaissement de la valeur imposable des immeubles s'est souvent accompagnée du relèvement des impôts. Par exemple, en 1929, le taux de l'impôt à Kit-chener était de 36.75; en 1935, il passait à 41.7. A Ottawa, le taux est passé de 31.35 qu'il était en 1930 à 36.80. A Montréal, il est passé de 24.8 en 1931 à 27.7 en 1936. Passons dans l'Ouest. A Winnipeg, le taux est monté de 33 à 34.5 entre 1929 et 1935. A Saskatoon, il est monté de 42.9 à 44.9, de 1933 à 1935. Tout dernièrement, on l'a fixé pour l'année à un peu plus de 45. Cela équivalait à une taxe d'environ 5 p. 100 sur la propriété foncière, à Saskatoon et de 5 p. 100 sur 60 p. 100 des bâtisses. A Calgary, le taux était de 44.5 en 1929 et de 50, en 1935. A Nanaïmo, il était de 47 en 1929 et de 55 en 1935.